

***Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !***

# ACE AÉRO PARTENAIRES - Fonds d'investissement Aéronautique

## ACE CAPITAL PARTNERS

### Présentation du dispositif

Le fonds d'investissement Ace Aéro Partenaires a été créé dans le but de soutenir les entreprises de la filière aéronautique fragilisées par la crise sanitaire du Coronavirus.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

Ce fonds d'investissement s'adresse aux entreprises disposant des produits et technologies clés pour l'avenir de la filière aéronautique

— Entreprises éligibles

Ce dispositif concerne uniquement les PME et ETI de la filière aéronautique.

#### Pour quel projet ?

Ce fonds de soutien a été mis en place pour répondre aux besoins immédiats en trésorerie des entreprises.

Le fonds Ace Aéro Partenaires vise à accompagner également les entreprises éligibles dans des projets de fusion, d'acquisition, de réorganisation ou de refinancement et de restructuration de bilan.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'un fonds d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres.

Le fonds compte actuellement 630 M € (Etat, Airbus, Safran, Dassault et Thales), et atteindra 1 Mrd € à terme (fin 2020).

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour plus d'information sur ce dispositif, il faut contacter le correspondant aéronautique local en DIRECCTE.

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - › Aéronautique

---

## Organisme

### ACE CAPITAL PARTNERS

- 10 avenue de Messine  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 58 56 25 62  
E-mail : [ace@acemanagement.fr](mailto:ace@acemanagement.fr)  
Web : [www.acemanagement.fr](http://www.acemanagement.fr)